

■ Décision SGA-DEC-2025

Objet : Appel à projets FEDER – Patrimoine culturel et touristique

Direction de la Culture – Direction des collections patrimoniales

La Maire de Creil,

■ Visas

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 et L2122-23,
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024, portant délégation à Madame la Maire des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal,

■ Considérant

Que la ville de Creil porte un projet de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur du site musée – château,

■ Décide

Article 1 : de candidater à l'appel à projets patrimoine culturel et touristique du programme régional Hauts de France 2021 - 2027.

DEPENSES	€ H.T.	RECETTES	€ H.T.
A.M.O., maîtrise d'œuvre, études techniques Bureau de contrôle, coordination SPS	935 600 €	État DRAC des Hauts-de-France Monuments historiques	1 000 000 €
Travaux de restauration et d'assainissement	3 630 000 €	Région	350 000 €
Travaux d'extension	1 200 000 €	Département	250 000 €
Travaux d'aménagements complémentaires	1 250 000 €	Souscription publique	50 000 €
Muséographie / scénographie	905 000 €	Autofinancement	10 000 €
Aménagements paysagers Signalétique de valorisation	340 000 €	FEDER	3 000 000 €
TOTAL	8 260 000 €	TOTAL	8 260 000 €

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr »

Fait à Creil, le 14 novembre 2025

Sophie DHOURY LEHNER



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSC
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : 17/11/2025

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 14/11/2025
Date de publication sur le site de la Ville : 17/11/2025